



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2011

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 27 juin 2011, à 19h00.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

269/27-06-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier, M. Pierre St-Onge :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion : Règlement numéro 179 décrétant l'exécution de travaux de prolongation de l'égout sanitaire sur une partie de la rue L'Annonciation Nord, entre le numéro civique 1675 et le 1881 de cette rue, et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
3. Adoption du règlement numéro 186 décrétant l'exécution de travaux sur une partie de la montée du Lac-Lanthier et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
4. Règlement numéro 186 : Date de la tenue du registre
5. Appel d'offres numéro 2011-09 : Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie de la montée du Lac-Lanthier
6. Réfection de trottoirs sur les montées Marois, Alphonse et Eugène et sur la rue Boileau : Octroi de contrat et réalisation de travaux
7. Approbation de la convention d'utilisation d'une partie de surlargeur de l'emprise du parc linéaire aux fins de stationnement entre la Ville et Mme Louise Wattier
8. Approbation du protocole d'entente entre la Caisse Desjardins de la Rouge et la Ville pour une contribution financière reliée à l'acquisition d'une surfaceuse à glace neuve électrique
9. Période de questions
10. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2011

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 179 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PROLONGATION DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD, ENTRE LE NUMÉRO CIVIQUE 1675 ET LE 1881 DE CETTE RUE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 179 décrétant l'exécution de travaux de prolongation de l'égout sanitaire sur une partie de la rue L'Annonciation Nord, entre le numéro civique 1675 et le 1881 de cette rue, et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Ce règlement décrète un emprunt à long terme d'un montant n'excédant pas 36 000,00 \$.

270/27-06-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 186 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE DU LAC-LANTHIER ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juin 2011;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 186 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux sur une partie de la montée du Lac-Lanthier et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 186 décrétant l'exécution de travaux sur une partie de la montée du Lac-Lanthier et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 186 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 186 au 6 juillet 2011 de 9h00 à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.



No de résolution
ou annotation

271/27-06-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2011

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-09 : FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE DU LAC-LANTHIER

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2011-09 de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 27 juin 2011.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la réalisation de travaux décrits sommairement comme suit :

La fourniture et la pose de matériel bitumineux (type de mélange EB10-S et type de bitume PG58-34), le tout consistant au resurfacement d'une partie de la montée du Lac-Lanthier, dans le secteur Marchand de la Ville. Le matériel désiré doit respecter la composition présentée à la Fiche technique « A » jointe au document d'appel d'offres pour le matériel à fournir et sa mise en place. La mise en place du matériel doit être faite sur une partie de la montée du Lac-Lanthier, pour un total de plus ou moins 1 750 tonnes métriques.

Que les personnes et entreprises intéressées puissent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), en consultant le site Web www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600 en stipulant le numéro d'appel d'offres 2011-09. Que les documents puissent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission émis par une institution financière ou une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), établi au même montant et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Que les soumissions soient également accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de cinquante pour cent (50%) de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que seuls soient considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 21 juillet 2011 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 21 juillet 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2011

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal L'Information du Nord ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

272/27-06-11

RÉFECTION DE TROTTOIRS SUR LES MONTÉES MAROIS, ALPHONSE ET EUGÈNE ET SUR LA RUE BOILEAU : OCTROI DE CONTRAT ET RÉALISATION DE TRAVAUX

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De confier à la compagnie « Construction M. Latreille enr. » le contrat pour la préparation, le coffrage, le démoulage et la mise en place du béton avec la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, à l'exception du béton, pour une somme de 16 594,00 \$ plus taxes, dans le cadre de la réfection de trottoirs sur les montées Marois, Alphonse et Eugène ainsi que sur la rue Boileau.

Que cette dépense soit prise à même le surplus affecté de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour l'entretien des chemins prévue à la résolution numéro 186/02-05-11.

ADOPTÉE

273/27-06-11

APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION D'UNE PARTIE DE SURLARGEUR DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE AUX FINS DE STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE ET MME LOUISE WATTIER

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'approuver la convention d'utilisation d'une partie de surlargeur de l'emprise du parc linéaire aux fins de stationnement, devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et Mme Louise Wattier et à laquelle intervient la Banque Nationale du Canada, par laquelle la Ville permet à Mme Wattier d'utiliser aux fins de stationnement, une partie du lot 249 du cadastre du Village de L'Annonciation, circonscription foncière de Labelle, ayant une superficie de 387 m², au point miliaire 93.16, étant une partie de la surlargeur de l'emprise du parc linéaire, telle convention pour la période devant débiter le 1^{er} août 2011 et se terminant le 31 juillet 2016 et étant renouvelable pour un autre terme de cinq (5) ans.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

274/27-06-11

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE ET LA VILLE POUR UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE RELIÉE À L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE NEUVE ÉLECTRIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2011

D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Caisse Desjardins de la Rouge et la Ville de Rivière-Rouge pour une contribution financière de 100 000,00 \$ reliée à l'acquisition d'une surfaceuse à glace neuve électrique, cette contribution étant répartie sur cinq (5) ans à raison de 20 000,00 \$ par année ayant débuté en 2010 pour se terminer en 2014 et permettant à la Caisse Desjardins de la Rouge une visibilité auprès de la Ville de Rivière-Rouge proportionnelle à cette contribution financière.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

Période de questions

Aucune question n'est adressée au Conseil municipal.

275/27-06-11

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h12.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge